



LE GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE LIÈGE

→ Auguste
+ Copie DCEMM (volet hydro
dans l'avis)

Service Public de Wallonie
Département de l'Environnement et de l'eau
Direction des Eaux de surface Liège
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Réf : MF/SH/2015
Correspondant : Sylvie HARDY
Attachée - tél. : 04/232 32 34
sylvie.hardy@provincedeliege.be

Liège, le 29 septembre 2015

Objet : Demande d'avis pour les projets de plan de gestion par district hydrographique et de plan de gestion des risques d'inondation et des rapports sur les incidences environnementales s'y rapportant.

Monsieur le Directeur général,

Vous avez sollicité mon avis concernant l'objet sous rubrique.

Dans le cadre de mes compétences en matière de Sécurité civile et de planification d'urgence, j'ai régulièrement dû faire face à la problématique des inondations. Je ne peux donc que me réjouir de l'apport que constitue ce travail pour l'amélioration de la connaissance du phénomène et la prévention de celui-ci.

Cet apport est particulièrement relevant pour deux aspects :

- les Gouverneurs et Bourgmestres sont chargés de procéder à l'identification et l'analyse des risques. Il s'agit d'une obligation légale découlant des articles 26 à 29 de l'Arrêté Royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention. Le travail effectué permet d'obtenir une vision précise des risques présents sur un territoire notamment à l'aide d'une cartographie précise mais également d'un croisement de données relatives à la vulnérabilité de ces zones par rapports aux enjeux humains et économique.

Le territoire de la province de Liège est particulièrement concerné par le district hydrographique de la Meuse et, dans une moindre mesure (uniquement pour la rivière Our), par le bassin hydrographique du Rhin. Les études détaillées concernant les particularités de chaque sous-bassin ainsi que le recensement des points noirs à considérer, tant en raison de l'occupation agricole du sol que de l'importance des activités humaines font de ce plan de gestion un outil précieux en matière de planification d'urgence.

- Le projet de plan de gestion peut également devenir un allié objectif en ce qui concerne la gestion de crise. J'ai été particulièrement attentif aux étapes du cycle de gestion du risque dont la sensibilisation de la population des zones inondables et l'apprentissage de gestes utiles. Les communes de ma province ont été encouragées à diffuser le plus largement possible les mesures ainsi prises ainsi qu'à rédiger d'éventuels plans particuliers sur le risque inondation.

De ce contexte, le système d'alerte info-crue constitue un outil précieux pour tous les services opérationnels amenés à intervenir en cas d'inondation.

Au travers des tables rondes qui se sont tenues en 2015, et auxquelles a participé un membre de mes services, diverses pistes d'amélioration ont encore été évoquées et me semblent encore devoir améliorer la situation pour l'avenir. Je citerai parmi ces dernières :

- ✓ la diffusion, en temps réel aux autorités de cartes des zones potentiellement inondées ;
- ✓ le placement de repères de crues pour entretenir la mémoire collective ;
- ✓ la systématisation des contacts avec les gestionnaires de barrages en cas de crue.

Enfin, je pense qu'il est souhaitable que la dynamique de concertation mise en place à l'occasion de la rédaction des PGRI soit poursuivie et pérennisée par le biais de mécanismes de collaboration.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.



Michel FORET